

Affaires courantes

Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier les «bleus», mais, à ma connaissance, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles vient d'imposer une sorte de restriction en décrétant que ce sera au comité tout entier de décider quels témoins seront invités à comparaître.

Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement peut faire un peu de lumière sur cette très importante tâche qui a été confiée à la Chambre par deux membres principaux du Cabinet?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je me demande pourquoi le leader parlementaire n'a pas pu faire inscrire sa question sur la liste de questions qu'il a remise au Président aujourd'hui. Un membre de son parti y figurait et a posé ces questions. Et on y a répondu. Les faits sont là pour le prouver et quiconque a suivi les choses de près saura que le gouvernement s'est montré des plus coopératifs quant à la comparution de témoins, au dépôt de documents et ainsi de suite.

Je peux comprendre pourquoi l'opposition veut continuer sa chasse aux sorcières. À force d'inviter toutes sortes de gens qui n'ont rien à voir avec cette histoire, on ne sait jamais ce qui peut arriver. À mon avis, il faut laisser le comité s'en charger. Je pense que c'est cela que l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit, en sa qualité de premier ministre suppléant, à propos du comité, qu'il faisait du bon travail et qu'il fallait le laisser continuer.

M. Dingwall: Par votre entremise, madame la Présidente, je veux remercier le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir pris l'engagement, clairement et sans équivoque, d'approuver les déclarations faites les 28 et 30 mai par le vice-premier ministre et ministre des Finances et bien sûr par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Andre: Madame la Présidente, comme je l'ai déjà signalé, cette question a été posée lors de la période de questions. Elle a été posée la semaine dernière. Elle ne devient pas plus légitime parce qu'elle est posée dans le cadre d'un faux rappel au Règlement après la période de questions.

Le député connaît la réponse. Elle a été fournie à plusieurs reprises. Qu'il revienne à la charge avec ce rappel au Règlement est en fait un peu insultant.

Mme le vice-président: Je pense que le député sait aussi bien que moi que ce genre de rappel au Règlement est habituellement fait tout de suite après la période de questions. Nous avons déjà entrepris l'étude des affaires

courantes ordinaires. Nous avons adopté une motion. Nous en avons presque terminé avec les pétitions.

Honnêtement, j'ai de la difficulté à voir pourquoi le député invoque le Règlement. Je vais lui accorder la parole, mais je voudrais qu'il m'explique réellement laquelle de nos règles n'est pas suivie.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je ne veux certainement pas susciter de controverse, mais il faut qu'il soit clair que la question que j'ai soulevée en invoquant le Règlement revêt une grande importance pour la poursuite des délibérations des députés à la Chambre et des députés siégeant au comité. Madame la Présidente, je vous remercie de souligner que cette question n'a pas été soulevée au moment le plus opportun. Je veux que le compte rendu montre que je croyais que le leader du gouvernement à la Chambre discutait avec le solliciteur général et qu'il serait plus courtois d'intervenir une fois qu'il aurait terminé ces discussions.

Je voudrais mentionner qu'à mon avis, le leader du gouvernement à la Chambre était en train de quitter la Chambre lorsque je l'ai prié de demeurer à son fauteuil de manière à ce que je puisse invoquer le Règlement. La question est maintenant réglée. J'accepte clairement, par votre entremise, l'engagement pris par le leader du gouvernement à la Chambre de respecter les déclarations faites les 28 et 30 mai par le vice-premier ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mme le vice-président: Nous reprenons la présentation des pétitions.

* * *

PÉTITIONS

LE CONTRÔLE DES SALAIRES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par beaucoup de Canadiens du Québec, d'Ottawa, de Nepean et de Kanata. Elle a trait aux taux d'intérêt élevés, à la politique du dollar fort et aux 33 hausses de taxe imposées depuis septembre 1984. Les pétitionnaires affirment que le gouvernement enlève leur pouvoir d'achat aux consommateurs et ne fera qu'aggraver et prolonger la récession.

Ils déplorent également que le gouvernement fédéral conservateur ait l'intention de geler les augmentations de salaire des fonctionnaires fédéraux pour les années 1991 et 1992. Ils ont l'impression que le gouvernement leur enlève leur droit à la négociation collective.